



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Assemblée générale du 3 mars 2020

Objet : Définition d'une politique achats

Il est proposé de définir une politique achats, en matière de commande publique, spécifique au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement et ainsi définir des orientations relatives aux achats et approvisionnements du syndicat. L'objectif est bien d'établir un référentiel de bonnes pratiques, organisant des priorités d'achats en fonction des activités de celle-ci.

La formalisation d'une politique achats combine à la fois logique juridique et logique de performance économique et apparait comme un levier de maîtrise de la dépense publique.

Cette politique achats s'articulera autour de trois grands axes :

- stimuler la concurrence en facilitant l'accès des Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises à la commande publique ;
- favoriser le dialogue avec les fournisseurs pour un achat performant ;
- promouvoir un achat responsable, innovant et respectueux de l'environnement.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'adopter la politique achats adaptée aux missions du syndicat.

23 Pour: Pierre Artigue, Pascal Boureau, Stéphane Barousse, Patrick Bernard, Gisèle Bonnet, Jean-Pierre Boy, Jacques Bruguier, Serge Candela, Antoine Durieux, Fabrice Graglia, Olivier Guerra, Julien Klotz, Robert Lespes, Line Malric, Isabelle Meiffren, Françoise Navas, Jean-Louis Pelfort, Danielle Perez, Emilienne Poumirol, André Puyo, Francois Stéfani, François Tudela, Bruno Vermersch,

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement

Politique Achats du syndicat Haute-Garonne Environnement

La Politique Achats du syndicat mixte Haute-Garonne Environnement vise à :

- Orienter les pratiques du syndicat vers des achats optimisés et compétitifs ;
- Sécuriser les achats et prévenir les risques ;
- Garantir le respect des règles d'éthique et des principes fondamentaux de la commande publique : garantir la concurrence entre fournisseurs, liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence de la procédure ;
- Prendre en compte des objectifs de développement durable dans leur dimension sociale économique, sociale et environnementale (article L2111.1 du code de la commande publique).

Celle-ci s'articule autour de 3 grands axes :

- Stimuler la concurrence en facilitant l'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- Favoriser le dialogue avec les fournisseurs pour un achat performant ;
- Promouvoir un achat responsable, innovant et respectueux de l'environnement.

I. Stimuler la concurrence en facilitant l'accès des TPE/PME à la commande publique

Faciliter la préparation des offres par les entreprises en proposant des délais de réponse adaptés à la complexité du marché.

Pratiquer, dans la mesure du possible, un allotissement des prestations en fonction des métiers concernés.

Soutenir les entreprises innovantes et les offres alternatives en développant le recours aux variantes.

Fournir dans la mesure du possible un cadre de mémoire technique aux candidats afin de faciliter l'analyse des offres déposées.

Préserver la trésorerie des entreprises en accordant, selon le type de marché, une avance de 30% du montant accepté.

Maîtriser les délais de paiement avec l'objectif d'être plus performant que l'obligation réglementaire.

II. Favoriser le dialogue avec les fournisseurs pour un achat performant

Développer les méthodes et pratiques du sourcing pour une meilleure adéquation entre l'offre des entreprises et les besoins de la collectivité, ainsi que pour capter les offres innovantes pertinentes.

Professionaliser la pratique de la négociation afin d'obtenir des offres plus adaptées aux besoins et plus performantes.

Maîtriser l'ensemble des coûts liés aux achats, en définissant le juste besoin nécessaire, en intégrant les coûts associés, en limitant le poids du critère prix pour retenir les offres réellement mieux-disantes et en recherchant dans l'innovation des solutions moins coûteuses.

Dialoguer régulièrement avec les partenaires afin de les aider à mieux comprendre nos modalités d'évaluation des offres et d'exécution des marchés.

III. Promouvoir un achat responsable, innovant et respectueux de l'environnement

Développer l'achat de produits et services respectueux de l'environnement en définissant des objectifs opérationnels adaptés à chaque segment d'achat : fournitures recyclées ou recyclables, produits écologiques, circuits courts, économies d'énergies, réduction/valorisation des déchets,...

Fixer des critères d'attribution permettant de valoriser les pratiques environnementales vertueuses des entreprises ou encadrer les conditions d'exécution par des clauses environnementales.

Quantifier les besoins le plus précisément possible pour éviter les risques de surconsommation.

Sensibiliser les entreprises à l'importance accordée par le syndicat à leurs actions accomplies en matière de responsabilité sociale : lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, recours aux structures d'insertion professionnelle ou employant des personnes en situation de handicap.